

Règlement Particulier des Épreuves (RPE)

Coupes de Seine & Marne Jeunes 2023

CDS 77 - Saison 2022/2023



Comité Départemental de Volley de Seine et Marne

Gestion : manuel.geslin@cdvb77.fr Président de la CDS : nicolas.panier@cdvb77.fr

En attente d'approbation par le prochain Comité Directeur du CDVB77

Dernière mise à jour le, 13 février 2023

En cas de force majeure et sur décision de l'instance dirigeante de l'organisme concerné (FFvolley, Ligue, CD), le présent règlement peut être modifié ou adapté, en cours de saison, par la Commission Sportive référente.

Art 1. Généralité

Nom de l'épreuve	Coupe de Seine & Marne
Catégorie	M9 – M11 – M13 – M15 – M18 – M21
Commission sportive référente	CDS de Seine et Marne
Forme de jeu	1x1 – 2x2 – 4x4 - 6x6
Genres	Masculin, Féminin et Mixte

Art. 2 Participation des GSA

Compétition nécessitant un droit sportif	Oui
Nombre maximum d'équipe ou collectif par club	illimité
Les GSA engagés sont soumis à des obligations DAF	Non
Les GSA engagés sont soumis à des obligations d'arbitre	Non

Art. 3 Licences des joueurs

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition extension volley-ball
Type de licence mutation autorisée	Régionale - Nationale et Exceptionnelle
Catégories autorisées	
Coupe M9	M9 (M7 avec simple surclassement)
Coupe M11	M11 – M9 (M7 avec simple surclassement)
Coupe M13	M13 – M11 (M9 avec simple surclassement)
Coupe M15	M15 (M13 avec simple surclassement)
Coupe M18	M18 (M15 avec simple surclassement)
Coupe M21	M21 – M18 (M15 avec simple surclassement)

Art. 4 Licences des officiels

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour l' entraîneur	Encadrement « Educateur Sportif »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour assurer les fonctions d' arbitre	Compétition extension volley-ball Encadrement « Arbitre » ou « Educateur Sportif »

Art. 5 Constitution des collectifs et des équipes

Dans l'équipe (joueurs inscrits sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueurs inscrits sur la feuille de match	12 (8 en M13 – 3 en M11)
Nombre maximum de joueuses mutées	3 (2 en M13)
Nombre maximum de joueurs étrangers hors UE	Illimité
Nombre maximum de joueurs étrangers UE	Illimité

Art. 6 Calendrier

Pour les catégories M9, M11 et M13 la compétition se jouent sur 1 journée

Pour les catégories M15, M18 et M21, un tournoi de qualification est organisé et les **finales se joueront le 8 mai 2023**

M9	Samedi 18 mars 2023 (matinée)
M11	Samedi 18 mars 2023 (après-midi)
M13	Dimanche 19 mars
Tournois de qualifications M15	Samedi 25 mars 2023
Tournois de qualifications M18	Samedi 1 avril 2023
Tournois de qualifications M21	Samedi 1 avril 2023
Finales (Finales M15, M18, M21 et seniors)	Lundi 8 mai 2023

Les compositions des poules de la coupe de Seine et Marne seront disponibles, une fois les engagements validés, sur l'espace fédéral du comité de Seine et Marne

Art 7 - Arbitrage

L'arbitrage est assuré par des licenciés du club recevant, par des arbitres jeunes des clubs participants aux tournois de qualifications ou par un arbitre désigné par la CDA (finales M15 M18 M21).

Un joueur ou un entraîneur ne peut pas à la fois arbitrer et participer à la rencontre

Art. 8 Équipements

Le club recevant doit permettre que la rencontre se passe dans les meilleures conditions, notamment au niveau sécurité.

L'aire de jeu doit permettre d'avoir suffisamment de place autour du terrain (3m recommandé)

Les lignes aux sols doivent être tracées (si la salle ne procède pas de traçage permanent alors un adhésif de 5cm de largeur devra être utilisé)

Les maillots numérotés sont obligatoires (1 à 20), sauf M9.

Un scoreur pour chaque terrain est nécessaire pour afficher le score pendant les matchs.

Art. 9 Communication des résultats et transmission de la feuille de match (FDM) :

Club responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM	Club organisateur
Saisie ou envoi des résultats sur le site FFvolley	Au plus tard 24h après la rencontre
Le club recevant est dans l'obligation :	
<u>Pour la feuille de match papier :</u>	
de tenir une feuille de match puis de la scanner et l'insérer sur le site fédéral au plus tard 24h après la journée de compétition.	
<u>Pour la feuille de match électronique (FDME) simplifiée :</u>	
Pas de feuille de match électronique pour cette compétition !	
En cas de non-respect des délais prévus, une amende HORS DÉLAIS pourra être appliquée à l'encontre du club recevant	

Art. 10 Feuille de match

La feuille de match est remise par l'organisateur de la rencontre aux représentants des équipes adverses à leur arrivée. Ceux-ci la complètent avec les participants de leur équipe. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs, elle sera déclarée forfait.

L'enregistrement des équipes doit être terminé **15' avant** l'heure de début de la rencontre.

Art. 11 Ballons

Types de ballons autorisés	MIKASA - MOLTEN - ALLSIX de 260 à 280 grammes (homologués RGES)
Types de ballons autorisés M13	MIKASA - MOLTEN de 230 à 250 grammes (homologués RGES)
Types de ballons autorisés M9 – M11	MIKASA - MOLTEN de 200 à 220 grammes (homologués RGES)
Club devant fournir les ballons	Recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition	Nb de participants divisé par 2

Art. 12 Terrain - Filet

Dimensions du terrain	M21-M18-M15 : 9m x 18m M13 : 7m x 14m M11 : 4,5m x 9m M9 : 2,25m x 6m
Hauteurs du filet	M21 : 2,43m (masculin) 2.24m (féminin) M18 : 2,35m (masculin) 2.24m (féminin) M15 : 2,24m (masculin) 2.10m (féminin) M13 : 2,10m (mixte) 2.10m (féminin) M11 et M9 : 1,95m (mixte) 1,95m (féminin)
Aire de jeu (autour du terrain)	L'aire de jeu doit permettre de jouer en sécurité.

Art. 13 Règles du jeu

Règle FIVB en vigueur (sauf cas spécifiés dans ce règlement)

Art.14 Formule sportive

La coupe est une compétition avec pour objectif de déterminer 2 finalistes, puis un vainqueur. Des phases de qualifications peuvent être organisées (poules ou matchs à élimination directe)

Pour chaque catégorie une formule sera établie en fonction :

- du nombre d'inscrits,
- de la plage horaire disponible,
- du nombre de terrains mis à disposition.

Art. 15 Droits d'engagement et amendes

Le montant de l'engagement est mentionné dans le MAD 2022/2023 du comité de Seine et Marne.

Art. 16 Forfait

Si une équipe déclare forfait avant la finale, la CDS se réserve le droit d'appeler le demi-finaliste que cette équipe a rencontré.

Art. 17 Cas non prévus

Les compétitions organisées par le comité de Seine et Marne s'appuient sur le Règlement Général Des Épreuves Sportives (RGES), établi par la Commission Centrale Sportive (CCS de FFVolley), qui est le règlement de base pour toutes les compétitions fédérales en France.

La CDS du comité de Seine et Marne tranchera valablement tous les cas non prévus.

Contacts :

Gestion administrative	Manuel GESLIN	manuel.geslin@cdvb77.fr
Président de la CDS 77	Nicolas PANIER	nicolas.panier@cdvb77.fr
CDS 77	Membres de la CDS	sportive@cdvb77.fr

Comité de Seine et Marne de volley	www.cdvb77.fr
Serveurs FFVolley (calendriers)	http://www.ffvbbeach.org/ffvbapp/resu/vbspo_home.php?codent=PTIDF77
RGES (CCS FFvolley)	http://extranet.ffvb.org/data/Files/manuel_juridique/2022-2023/FFvolley_RGES_2022-23.pdf
Règles FIVB	https://www.fivb.com/-/media/2022/cooperate/volleyball/rules%202021-2024/fivb-volleyball_rules2021_2024-fr-v2a.pdf?la=en&hash=8AE9375171006D77DE7CC022912AE9C2